



ARRÊTÉ
CONCESSION DE TERRAIN
DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL
PLAN DE CONCESSION 231 ALLÉE B
CONCESSION N° 2024/08

Le Maire,

Vu la demande présentée par M. Pascal GALATAUD domicilié à DIZY (Marne) 166 rue Neuve, pour renouvellement de la concession de terrain dans le cimetière communal au nom de GILOT Maurice,

ARRETE

Article 1er : Il est accordé dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession de 15 années à compter du 25/09/2024.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de :

- renouvellement de la concession accordée le 25/09/2024 et expirant le 24/09/2039.

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme de quarante cinq euros qui sera versée au Trésor Public.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au Trésor Public.

Article 5 : Ampliation sera adressée :

- au comptable du Trésor Public
- aux archives municipales
- à l'intéressé.

Fait en Mairie, le 10 octobre 2024

M. le Maire



CHIQUET



DEMANDE DE CONCESSION

Je soussignée GALATAUD Pascal
demeurant à Dizy 230 rue Neuve

Déclare faire à la demande d'une concession dans le cimetière de DIZY

- au 2 m² de terrain pour une durée 15 années – concession n° 231 allée^B
- d'une case du colombarium pour une durée de _____ années à prendre dans l'espace cinéraire – n° de la case et niveau
- d'une cave-urne pour une durée de _____ années à prendre dans l'espace cinéraire - cave-urne n°

Cette concession sera :

- Individuelle
- Collective
- Familiale

Et destinée à la sépulture de :

Gilot Annie

Cette concession est demandée à titre de :

- Concession nouvelle
- Renouvellement de la concession accordée à M GALATAUD le 25/05/2024
expirant le 25/09/2039 Pascal

Je m'engage à verser entre les mains de qui de droit, la somme totale de 45 € correspondant aux prix de ladite concession, tel qu'il est fixé par décision du Conseil Municipal.

Fait à DIZY, 10/00/2024
(Signature du demandeur)

Galataud